



Le 30 septembre 2015

Monsieur Carlos J. Leitão
Ministre des Finances
Ministère des Finances du Québec
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le Ministre,

Le *Rapport sur l'application de la Loi sur la distribution de produits et services financiers* déposé le 12 juin dernier à l'Assemblée nationale soulève d'importantes questions quant à l'efficacité de notre système d'encadrement. La Chambre de la sécurité financière (CSF) vous transmet aujourd'hui son mémoire, qui vise à vous fournir un portrait de la situation aussi complet que possible pour appuyer des recommandations résolument tournées vers l'avenir.

En tant qu'organisme d'autoréglementation multidisciplinaire, nous avons la responsabilité d'encadrer les 32 000 professionnels de l'industrie dans un but de protection du public. Cette mission sert à la fois les épargnants, les représentants et les entreprises qui profitent tous d'un environnement d'affaires sain. En effet, la confiance est essentielle pour investir, et cette confiance ne peut venir autrement qu'en donnant la garantie d'un service fourni par un professionnel compétent et encadré par un organisme indépendant comme la CSF.

Ainsi, la complexité des enjeux, les impératifs commerciaux et le grand nombre d'intervenants touchés par la modification éventuelle des lois et règlements de notre secteur d'activité ne doivent jamais reléguer au second plan la protection du public.

La Chambre de la sécurité financière est d'accord avec le fait qu'il faut contrôler le mieux possible le volume de réglementation applicable aux intervenants du secteur financier. À cet égard, nous avons toujours préconisé l'application de règles de bonne qualité, simples et transparentes par des autorités décisionnelles impartiales.

En tant qu'organisme d'autoréglementation qui veille à la protection du public, nous souhaitons toutefois marquer notre profond désaccord avec les orientations du Rapport qui suggèrent un relâchement de l'encadrement. Cette approche est en rupture complète avec ce qui a été élaboré au Québec depuis 25 ans et s'inscrit à l'encontre des tendances observées. Être

professionnel et avoir un code de déontologie et de hauts standards d'éthique, c'est avant tout pour servir l'intérêt du public et assurer sa protection. C'est ce qui permet de faire contrepoids aux intérêts commerciaux qui ne vont pas toujours dans la même direction que ceux des consommateurs.

Il est tout à fait possible d'améliorer l'efficacité de notre secteur sans pour autant laisser les épargnants assumer une part grandissante de risques associés aux produits et services financiers. C'est en misant davantage sur un organisme d'autorégulation multidisciplinaire comme la CSF et en travaillant plus étroitement avec nos membres et l'ensemble de l'industrie que nous y parviendrons.

La révision de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* que nous entamons n'est pas une mince tâche et celle-ci suscite une incertitude légitime par rapport à des changements qui pourraient ébranler les fondements mêmes de notre industrie. Dans ce contexte, nous vous invitons à utiliser toute l'expertise à votre disposition, dont celle de la Chambre de la sécurité financière, afin de vous assurer que les décisions prises soient dans l'intérêt supérieur de la société québécoise. Faire connaître la démarche qui mènera à une modernisation de la Loi 188 et impliquer davantage les acteurs de l'industrie par la tenue de consultations publiques nous apparaissent des éléments essentiels à la réussite du projet. Pour démontrer toute l'importance que nous attachons à un processus ouvert et transparent, nous en avons fait la première recommandation de notre mémoire.

En terminant, nous vous remercions de l'opportunité qui nous est faite de partager notre connaissance pointue de la distribution des produits et services financiers. Même si des améliorations sont toujours possibles et souhaitables, le système actuel place le Québec comme chef de file au pays. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration de la Chambre de la sécurité financière pour vous aider à bâtir sur ce succès.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie Elaine Farley
Présidente et chef de la direction